

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine.

2049, rue de l'Île-de-la-Visitation

A08-AC-06

Adresse :	2049, rue de l'Île-de-la-Visitation
Arrondissement :	Ahuntsic-Cartierville
Reconnaissance municipale :	Site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet
Reconnaissance provinciale :	-
Autres reconnaissances :	Identifié comme un secteur de valeur exceptionnelle dans le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme.

Le Conseil émet un avis à la demande de l'arrondissement d'Ahuntsic—Cartierville puisque le projet porte sur une maison localisée dans un site du patrimoine (règlement 02-136, art. 13, 1°, codification administrative).

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à aménager une piscine semi-creusée en arrière-cour de la résidence, située en bordure du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Étant donné que l'emplacement futur de la piscine semi-creusée longe la limite du parc de l'Île-de-la-Visitation (certains arbres sont situés à moins de 2m de la future piscine), l'excavation aura des impacts sur le système racinaire des arbres proches. S'ils sont importants, ces impacts peuvent causer la mort de certains spécimens. Le CPM recommande que les impacts du projet sur les arbres du parc soient évalués par un professionnel expérimenté et que des mesures de mitigation des impacts soient prises avant le début des travaux.



La présidente
Le 19 juin 2008